

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL 26 020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annie BLONZ, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damienne FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Pascale LEMAITRE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël JUIGNÉ, Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ.

La secrétaire de séance : Damienne FLEURY

DEL 26-020 - Approbation du CFU 2025 C.C.A.S.

Rapporteur : Annie BLONZ

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de la commune d'Yvré l'Évêque ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de la commune d'Yvré l'Évêque ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionner	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	81,44 €	14 355,00 €	14 436,44 €
	Recettes réalisées	84,83 €	15 725,00 €	15 809,83 €

	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	825,27 €	34 601,60 €	35 426,87 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	13 839,06 €	13 839,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre titres et les mandats	Solde des réalisations l'exercice (+/-)	84,83 €	1 885,94 €	1 970,77€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	743,83 €	20 246,60 €	20 990,43 €
Solde (investissement ou résultat de clôture (fonctionnement))	Excédent/déficit (+/-)	828,66 €	22 132,54 €	22 961,20 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le projet de Budget Primitif 2026 voté le 9 mars 2026 par le conseil d'administration ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver la proposition à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 8

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

Yvré l'Évêque, le 17 juin 2026

La Secrétaire de séance

Damienne FLEURY



La Vice-Présidente

Annie BLONZ


 CENTRE COMMUNAL
 D'ACTION SOCIALE
 MAIRIE
 72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE